

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Transposition de la directive européenne en matière de résilience des entités critiques - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi dans le cadre de la transposition en droit belge de la directive européenne en matière de résilience des entités critiques.

L'avant-projet concerne la transposition dans le droit belge de la directive européenne 2022/2557(UE), ladite directive CER, qui vise à accroître la résilience des entités critiques fournissant des services essentiels aux fonctions vitales de la société. La présente loi remplacera la loi du 1er juillet 2011 relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques.

L'avant-projet de loi définit les secteurs et sous-secteurs qui seront soumis à cette loi, contient des obligations relatives à l'identification des entités critiques, impose des obligations à ces entités critiques, prévoit des obligations en matière de rapportage et d'échange d'information, ainsi que de contrôles et de sanctions.

L'avant-projet de loi a été adapté aux avis du Collège des procureurs généraux et du Conseil d'État.

Il peut être transmis à la Chambre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

Tineke Van Iseghem
Porte-parole
+32 475 44 38 04
tineke.vaniseghem@verlinden.belgium.be